

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 7 avril 2016

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- adopté le budget primitif de la Commune pour l'année 2016 :
 - dépenses : 791 070.00 € en fonctionnement et 476 373.00 € en investissement avec les restes à réaliser : 26 231.00 €
 - recettes : 791 070.00 € en fonctionnement et 476 373.00 € en investissement
- adopté le budget primitif du service assainissement pour l'année 2016 :
 - dépenses 37 980.00 € en fonctionnement et 138 456.00 € en investissement
 - Recettes 37 980.00 € en fonctionnement et 138 456.00 € en investissement
- validé la proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et retenu l'entreprise SOCAFL pour les travaux de requalification du chemin des Communes et travaux liés au raccordement du lotissement SEMCODA pour les montants de 45 379.74 € pour la tranche ferme et 36 693.96 € pour la tranche conditionnelle.
- décidé, suite à l'application de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 –art. 3- prévoyant l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal, et de façon automatique, d'allouer une indemnité supérieure aux adjoints, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2016, comme suit :
 - 1^{er} Adjoint : 8.25 %
 - 2^{ème} Adjoint : 7 %
 - 3^{ème} Adjoint : 7 %
 - 4^{ème} Adjoint : 6%
- constaté l'absence d'observation et commentaire sur le registre d'enquête publique relative à la demande d'enregistrement présentée par l'Earl des Moissonniers, en vue d'exploiter un élevage de 2244 animaux équivalents porcs sur le territoire des communes de St Nizier le Bouchoux et Lescheroux, et a émis un avis favorable.
- décidé de convier tous les agriculteurs de la commune, le 20 avril, pour une réunion concernant le volet agricole, avec le cabinet d'urbanisme LIOGIER-BERTHET-CAULFUTY, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,



Valérie GUYON